

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 janvier 2013

---

**OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 5309

présenté par

M. Bourdouleix, M. Fromantin, M. Benoit, M. Favennec, M. Fritch, M. Hillmeyer,  
M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, M. Sauvadet,  
M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Villain et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 13 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 13 *bis* concerne le congé d'adoption du régime des exploitants agricoles. Il vise à permettre l'indemnisation du congé d'adoption sans considération du sexe des bénéficiaires. Il résulte de l'ouverture du mariage aux couples de personnes de même sexe à laquelle les auteurs de cet amendement sont opposés.